

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32030 – “ Vallée de la Hante ”

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32030 a été sélectionné pour les raisons suivantes : La vallée de la Hante et ses affluents génèrent des milieux humides intéressants (prairies de fauche, mégaphorbiaies, étangs, aulnaies) notamment entre Renlies et Solre-Saint-Géry. On y observe des de chênaies pédonculées sur sols hygromorphes, quelques rares prairies maigres, un boisement de pentes ainsi que des milieux alluviaux riches et variés : prairies de fauche, mégaphorbiaies, étangs, aulnaies. Présence. Le site présente également des grottes à l'intérêt chiroptérologique majeur du moins, dans les dix dernières années.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9130	107,07 ha	C	
9160	104,67 ha	C	
91E0*	29,73 ha	C	UG 7
9120	12,94 ha	C	
9110	4,87 ha	C	
3260	3,28 ha	C	
6430	0,96 ha	C	
3150	0,81 ha	C	
8210	0,53 ha	C	
6510	0,40 ha	C	
9180*	0,35 ha	C	UG 6
8220	0,07 ha	C	
8310		B	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou

susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

8210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

9110 : Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*

9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robur-petraeae* ou *Ilici-Fagion*)

9130 : Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1134	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière	P				C
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	P				C
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	0-1 i				C
1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein	0-2 i				C
A027	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette				P	-
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire		0-2 i			-
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		1-2 p			-
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir		P		P	-
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin			1 i		-
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	P				-
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	P				-
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	10 p				-
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur		P			-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32030 – “ Vallée de la Hante ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN